



# A.D.J.J./GRACIE BARRA YONNE

Association pour le Développement du Ju-Jutsu  
ASSOCIATION MULTISPORTS PROPOSANT ARTS MARTIAUX,  
LUTTES EDUCATIVES, 4 FORMES DE JU-JUTSU, JIU-JITSU BRESILIEN.



## Bulletin d'inscription - Saison 2025 - 2026

Informations sur notre site [clubadjj.com](http://clubadjj.com)

Pour nous joindre : [clubadjj89@gmail.com](mailto:clubadjj89@gmail.com)

tel : 06.83.98.15.85

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse complète : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : .....

Profession : .....

Messagerie : ..... (permettant de vous envoyer les infos du club)

PHOTO

Date de naissance : ..... Lieu naissance : ..... Nationalité : .....

### Personne à joindre en cas d'urgence :

Nom : .....

Téléphone : .....

### Activité(s) pratiquée(s) :

- ☐ Ju-Jutsu "Enfants" (6 - 14 ans)  
☐ Self-Défense (dès 15 ans)  
☐ Ju-Jutsu "Adultes" (dès 15 ans)

### TARIFS

|                                 |       | Si paiement<br>en 2 chèques |           | Si paiement<br>en 3 chèques |           |           |
|---------------------------------|-------|-----------------------------|-----------|-----------------------------|-----------|-----------|
|                                 |       | depot 1er mois              | 2eme mois | depot 1er mois              | 2eme mois | 3eme mois |
| Ju-Jutsu "Enfants" (6 à 14 ans) | 175 € | 90 €                        | 85 €      | 70 €                        | 60 €      | 45 €      |
| Self-Défense                    | 210 € | 110 €                       | 100 €     | 80 €                        | 70 €      | 60 €      |
| Ju-Jutsu "Adultes" (dès 15 ans) | 210 € | 110 €                       | 100 €     | 80 €                        | 70 €      | 60 €      |

INSCRIPTION : Règlement total de  € en espèces – chèque(s) (Nom du titulaire du chq : .....)  
(rayez la mention inutile)

Les tarifs comprennent la licence, les divers frais administratifs, ainsi que les frais de déplacement de nos moniteurs.  
Une réduction de 10% est accordée aux familles (même nom, même adresse), dès trois personnes inscrites.

**Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué pour quelques raisons que ce soit.**  
Règlement en 4 chèques accepté sur demande.

Pour les inscriptions à l'école de st georges, il est demandé un règlement supplémentaire de 20 €

L'Association pour le Développement du Ju-Jutsu est un club régit par la loi de 1901 relative aux associations.  
Tout adhérent est responsable de ses actes envers le club et les autres adhérents ("Règlement intérieur" au verso).

**Pièces OBLIGATOIRES à joindre à cette feuille d'inscription (remplir les deux parties), SIGNÉE AU VERSO :**  
(aucune inscription ne sera prise en compte si une pièce manque)

- certificat médical de moins de 3 mois d'aptitude à la pratique de l'activité choisie (à faire préciser par le médecin) ;
- 2 photos d'identités ;
- le règlement dans sa totalité (si par chèque, à l'ordre de l' "ADJJ").

## REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur est affiché sur le tableau installé à cet effet dans chaque salle de cours et dont chacun doit avoir pris connaissance.

Les contrats d'assurances sont à disposition et consultables à tout moment par les licenciés par affichage en salle ou sur demande au responsable présent.

Je certifie avoir pris connaissance des clauses du contrat d'assurances lors de mon inscription annuelle.

Je dégage de toute responsabilité l'entraîneur et l'ADJJ :

- en cas d'accident provoqué ou subi par moi-même ou mon enfant lors de l'entraînement ou de manifestations,
- en cas d'accident lors d'un transport pour participer aux compétitions ou stages, si j'avais été dans l'impossibilité de véhiculer mon enfant par mes propres moyens,
- en cas de non-respect du règlement intérieur et des directives.

La responsabilité de l'ADJJ n'est engagée qu'au travers de l'assurance souscrite auprès de sa Fédération délégataire (F.F.E.P.M.M, [www.http://sportspourtous.org](http://www.sportspourtous.org)) qui couvre les frais pour lesquels elle a été contractée (voir les conditions et obligations de ladite assurance)

## DIRECTIVES

A chaque cours, je m'engage :

- A arriver 10 minutes avant le début du cours.
- A m'assurer de la présence de l'entraîneur dans le Dojo (salle de cours) avant d'y laisser mon enfant, et ne l'y laisser que pour les heures prévues d'entraînement (bien comprendre que le Dojo est une SALLE DE SPORT, et non une GARDERIE).
- A fournir à mon enfant un numéro de téléphone pour pouvoir me contacter en cas d'urgence.
- A respecter les lieux d'entraînement, vestiaires et matériels mis à ma disposition pour la pratique de mon activité.
- A respecter les règles élémentaires d'hygiène, notamment : avoir un kimono propre, porter des chaussures (zooris) en dehors des tatamis, avoir les ongles des pieds et des mains propres et coupés très courts.
- A ne pas porter de bijoux lors des entraînements (pour des raisons de sécurité pour mes partenaires et moi-même).
- A saluer lors de mon entrée et de ma sortie des tatamis.
- A respecter les autres licenciés ou sportifs sur les tatamis comme en dehors.
- A respecter les règles de sécurité apprises et imposées pour la bonne pratique des techniques (contrôle des atémis, accompagnement des projections et une attention particulière sur les strangulations et luxations, ces dernières pouvant s'avérer dangereuses pour la vie d'autrui).
- A ne pas tenir de propos religieux, politiques ou racistes lors des entraînements ou manifestations de l'association.
- A participer à toutes les compétitions de la saison si je me suis inscrit sur la liste des compétiteurs en début de saison.
- A ne pas révéler, transmettre ou enseigner, à l'extérieur de l'association, les techniques apprises sur les tatamis (qui pourraient être dangereuses pour une personne non préparée) sans en avoir l'autorisation préalable des responsables de l'association.
- A respecter les règlements et directives de l'association, faute de quoi je pourrais me voir expulser des entraînements par le responsable, ou radier définitivement de l'association sur décision du Bureau de l'Association, sans pouvoir prétendre à un quelconque dédommagement ou au remboursement même partiel de ma cotisation.

A être digne de l'enseignement que je reçois, en respectant le "Code d'Honneur" du ju-jitsuka.

Je soussigné, (**père-mère-tuteur**) ....., autorise mon enfant .....  
à participer aux activités de Ju-Jutsu de l'ADJJ, y compris compétitions, stages et déplacements.

**EN CAS D'ACCIDENT**, je soussigné (**titulaire ET responsable, si mineur**) .....  
autorise les responsables à prodiguer tous les soins s'avérant indispensables.

J'autorise l'utilisation, la publication, la diffusion dans la presse écrite, le site internet du club et tout autres supports d'informations et publicitaires, de mes photos, prises de vue, interviews réalisés dans le cadre de ma participation ou celle de mon enfant aux manifestations de l'association, sans avoir recours à quelques compensations que ce soit.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et des directives, et m'engage à les respecter.

Fait à ....., le .....

Titulaire :

Responsable :